Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 13 décembre 1881, à 10 heures 1|4, pour le repos de l'âme de Monsieur Edmond-Louis-Marie-Joseph DESCLEE, administrateur de la Compagnie du gaz de Roubaix, décédé à Tournai, le 5 décembre 1880, dans sa quarante-sixième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 12 décembre 1881, à 9 heures 1|2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Irma DELCOUR, décédée à Roubaix, le 6 décembre 1878, dans sa 22e année. — les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 12 décembre 1881, à 9 heures 1|2, pour le repos de l'âme de Monsieur Théodore DEBOUVRE, marchand de vins, tonnelier, époux de Dame Florentine LEKEUCHE, décédé à Roubaix, le 19 décembre 1880, dans sa cinquante-neuvième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 12 décembre 1881, à 9 heures 1|2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-François SPRIET, soldat au 5e régiment de ligne, décédé à Bougie, le 4 novembre 1881, dans sa 22e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 12 décembre 1881, à 8 heures 1|2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph NYS, époux de Dame DUQUESNOY, décédé à Roubaix, le 10 novembre 1881, à l'âge de soixante-et-un ans et sept mois.— Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettres de faire part, sont priées de considérer le présent comme en tenant lieu.

Lettres Mortuaires et d'Obits

MPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **Avis GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

NOTABILITES COMMERCIALES de Roubaix

AU GRAND BON MARCHÉ, 2 & 4, Grande-Rue

Confections pour Hommes et Enfants.

A LA PETITE JEANNETTE, 9, rue Saint-Georges

E. SOUTY, Chemisier, Bonneterie, Ganterie

A LA CONFIANCE, BRUNO-AGACHE,

Grande Rue, 50, à Roubaix

CHEMISERIE, BONNETERIE et GANTERIE.

Belgique

Catastrophe de la houillère Marie à Seraing

NOMBREUSES VICTIMES

Notre correspondant particulier de Liège nous écrit en date d'hier, onze heures du soir :

Je reviens du théâtre de la catastrophe et c'est le cœur navré et en proie à la plus poignante émotion que je mets la main à la plume. Ce n'est pas que j'aie assisté à des scènes déchirantes, au contraire, jamais je n'ai remarqué une population aussi calme, aussi résignée dans un malheur comme celui-ci. Près de la houillère, une trentaine de personnes au plus stationnent tranquillement, sans donner de l'embarras aux quelques gendarmes chargées de les contenir. En ville, on voit des groupes quatre ou cinq houilleurs discutant les faits de la veille.

Ce qui m'a attristé, c'est de m'être trouvé en présence d'un tas de cadavres horriblement défigurés, c'est aussi le nombre considérable de veuves et d'orphelins que laissent les victimes.

Seraing, où s'est produit l'accident, est une ville située à une bonne lieue de Liége et renfermant une population de 30 à 35,000 âmes.

La catastrophe s'est produite à 11 h. 1/2 du matin à plus de 300 mètres de profondeur. 337 ouvriers étaient alors dans les galeries. L'explosion a été occasionnée par la mise à feu d'une mine destinée à avancer d'un étage inférieur à un étage supérieur. Dans cette opération, l'étincelle rencontra une accumulation de grisou.

La détonation fut très forte ; cependant, elle n'étendit pas ses ravages aux galeries voisines, où se tenait la plus nombreuse partie des mineurs Beaucoup d'entr'eux ne se doutaient nullement du danger qu'ils avaient couru ; les uns continuaient à travailler, d'autres mangeaient paisiblement leur morceau de pain. Il fallut qu'on vînt les mettre au courant de la vérité, pour les déterminer à remonter.

L'étage où l'accident est survenu, n'était pratique que depuis cinq ou six semaines, il était parfaitement aménagé de même que la houillère ; il s'y trouvait une soixantaine de travailleurs qui ont presque tous péri. Chose remarquable, ceux-là qui ont mis le feu, ont pu s'échapper à ses redoutables atteintes.

A la première alarme, le directeur et les ingénieurs des charbonnages se transportèrent sur le théâtre du sinistre, et, aidés de quelques hommes dévoués, ils descendirent dans la bure. Arrivés au fond, ils purent se rendre compte du désastre.

Ils se dirigèrent vers l'endroit où l'explosion s'est produite. Chemin faisant, ils heurtèrent 34 cadavres; puis ils se virent en face d'un éboulement. De derrière les bois et les pierres amoncelées, ils entendirent sortir des gémissements. Ces gémissements redoublèrent l'ardeur des sauveteurs à renverser les obstacles. Leurs efforts furent couronnés de succès. Quatre ouvriers blessés gisaient là à côté du cadavre d'un de leurs compagnons. Ce furent les cinq premières victimes qu'on ramena au jour.

Continuant leurs investigations, les dévoués sauveteurs durent enjamber de nouveaux monceaux de cadavres ; mais bientôt, à la voie de niveau de 316 mètres un air méphytique les obligea à se faire remonter. Après une heure de repos, ils redescendaient pour explorer d'autres couches.

Les cadavres retrouvés sont dans un état pitoyable, les uns portent les traces d'affreuses contusions presque tous ont la figure noircie et les habillements calcinés. On les a retirés de la houille ce soir.

Le déblaiement continue avec la plus louable activité mais sans aucun espoir d'arracher à la mort quelques malheureux ensevelis.

—

Alors que je fermais ma lettre, on me télégraphie qu'il est à craindre que le chiffre approximatif des morts est de 70.

FAITS DIVERS

— **M. le vice-amiral Peyron est nommé préfet maritime de Brest et M. le vice-amiral Amer aux mêmes fonctions à Lorient.**

— **L'Empereur du Brésil vient de notifier au président de la République la naissance du prince Antoine, fils de Dona Isabel et du comte d'Eu.**

— **M. Carpy, notaire à l'Isle-Jourdain (Vienne), s'est brûlé la cervelle sur les bords de la Vienne et son corps est tombé dans l'eau.**

Ce suicide a vivement impressionné la population, car M. Carpy était un homme fort estimé, et on ne peut expliquer les motifs qui l'ont poussé à cet acte de désespoir.

— L'ouverture du service de la Caisse d'épargne postale dans tous les bureaux de la France continentale est fixée au 1er janvier 1882.

— Il vient de se passer à Saint-Ferréol, commune de la Corrèze, un fait inouï :

Dimanche dernier, le curé de Saint-Ferréol adressait à ses paroissiens quelques pieuses exhortations en vue de l'avent qui vient de commencer. Il parlait des sentiments qui doivent animer les chrétiens pendant ce mois de décembre. Il rappelait combien l'homme avait besoin de la foi, particulièrement dans les temps où nous vivons; il ajoutait que l'instruction sans la religion ne pouvait pas faire de l'enfant un homme complet.

Tout à coup, une dame, la femme du maire, apostrophe le pauvre curé ébahi et lui enjoint de traiter un autre sujet ; que ce n'est pas là un cours de morale, que ses paroles blessent les sentiments d'une partie de la population, que son discours manque de charité chrétienne et qu'il ferait mieux de parler de morale, de l'amour de Dieu!

On voit d'ici quel scandale au milieu de la messe! Le dialogue a duré plusieurs minutes.

Le vénérable prêtre a attendu que l'orage fût passé; il est descendu de sa chaire et a fini sa messe.

— Nous avons parlé il y a quelques jours d'une mystérieuse affaire qui se serait passée à Lyon :

Une jeune femme était accusée d'avoir empoisonné son vieux mari, pour profiter tranquillement de la fortune de celui-ci.

L'autopsie du cadavre a été faite à la morgue; les médecins légistes ont reconnu immédiatement que l'homme était mort phthisique et qu'aucun toxique n'avait hâté ce dénoûment naturel. La jeune femme a donc été victime de commérages indignes et de soupçons odieux.

— Nous avons cité dernièrement les indiscrétions de la *Vérité*, sur les petites fêtes qui remplacent les conseils de cabinet au palais du quai d'Orsay. *Paris-Journal*, à son tour, révèle le fait suivant :

« De chaque côté de son bureau, dit-il, M. Gambetta aurait deux magnifiques cartonniers avec cette étiquette : *Affaires urgentes*.

« On ouvre et on trouve... Quoi ? Des cigares ! »

— UNE AFFAIRE MYSTÉRIEUSE. — On écrit de Londres, 5 décembre : « Un jeune homme âgé de dix-neuf ans, qui demeurait au collège de Wimbledon, près de Londres, est mort samedi soir, dans des conditions qui font croire à un meurtre. Le jeune homme, qui se nommait M. Percy Malcolm John, était héritier d'une grande fortune. Son père et sa mère sont morts, et il a deux sœurs, dont une est mariée à un docteur Lambton, qui dans l'après-midi de samedi, visita son beau-frère. Il paraît que le docteur Lambton (ou Lambtow), M. John et le président du collège, avaient bu du Xérès, et que le docteur Lambton avait demandé du sucre. En le recevant, il en avait mis dans des capsules qu'il avait apportées et dont il en prit une, disant que c'était ainsi qu'en Amérique on détruisait les effets de l'alcool contenu dans le vin de Xérès; et en fit avaler une à son beau-frère.

» Peu après il partit, disant qu'il devait aller à Paris ce soir. Bientôt après son départ le jeune M. John se trouva malade, et bien que le médecin du collège, qui était en tournée sur les lieux au moment où le jeune homme se trouva malade lui prodiguât des secours sans perte de temps, il mourut dans la nuit.

» Il paraît que le jeune homme, avant de mourir, a dit au président du collège que, dans une autre occasion, son beau-frère lui avait donné une pilule de quinine, et qu'il avait été fort malade ensuite.

» La police est sur les traces du docteur Lambton. »

— LE GROS LOT DE LA LOTERIE NATIONALE DE 1878. — Un étrange procès vient d'être intenté au gagnant du gros lot de la loterie nationale, par une dame Gros. Cette femme prétend que le numéro 978,599, de la quatrième série, qui a gagné les 125,000 francs du premier lot, a été remis en dépôt à M. Aubriot. On se rappelle que le gagnant du premier gros lot est M. Aubriot, ouvrier à la manufacture de maroquinerie de MM. Rivière et Legoff, rue de la Reine-Blanche, quartier des Godelins. C'est un brave et digne ouvrier, qui marié, a eu le malheur de perdre son fils. Aussitôt il a adopté sa nièce, Alphonsine Bernard, qu'il élève avec tendresse. La demanderesse fait, en ce moment, toutes les démarches pour découvrir des témoins attestant que le fameux numéro 978,599 de la quatrième série n'avait été que déposé au domicile de M. Aubriot, 76, rue du Cardinal-Lemoine. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce curieux procès, qui a été intenté trois ans après le tirage de la loterie ; la loterie, en effet a été tirée le dimanche 26 janvier 1879, au Trocadéro.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

La canonisation du B. Benoit Labre

Rome, 9 déc., 9 h. 15 soir.

La cérémonie n'a fini qu'à trois heures, trop tardivement pour que j'aie pu vous télégraphier.

La salle était comble, et l'illumination splendide. Dans les tribunes se trouvaient le corps diplomatique, la noblesse romaine, le grand-maître de Malte, les princes assistants au trône, la famille Pecci.

Le Saint-Père est arrivé porté sur la sédia, coiffé de la tiare : on portait autour de lui les grands éventails de plume. Devant lui marchait un long cortége composé de 139 évêques et de 32 cardinaux. Les archevêques de Paris, de Toulouse, de Rouen, d'Aix, d'Albi, d'Auch, de Reims, de Brurges, de Rennes, les évêques de Chambéry, de Clermont, d'Arras, d'Aire, de Grenoble figuraient dans ce magnifique défilé.

Léon XIII, à l'occasion des canonisations, a ordonné qu'une somme de dix mille francs fût mise à la disposition du cardinal-vicaire. Cette somme sera prise pour cinq mille francs sur sa cassette privée et pour cinq mille sur les fonds des quatre postulations. Elle doit être distribuée aux pauvres de Rome par les soins des curés.

Voici également le texte de la formule que le Saint-Père a solennellement prononcée hier, au cours de la cérémonie : c'est proprement le décret de canonisation :

Pour l'honneur de la Sainte et Individuelle Trinité, pour l'exaltation de la Foi catholique et l'accroissement de la Religion chrétienne, par l'autorité de Notre Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux Apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, après mûre délibération et ayant souvent imploré le secours de Dieu, sur le conseil encore de Nos Vénérables Frères, les cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, les patriarches, les archevêques et les évêques présents à Rome, Nous décrétons et Nous définissons que les bienheureux *Jean-Baptiste de Rossi, Laurent de Brindes, Benoît-Joseph Labre*, confesseurs, et *Claire de la Croix*, vierge, sont saints, et Nous les inscrivons dans le Catalogue des Saints.

Nous statuons, en outre, que leur mémoire doit être honorée chaque année avec une pieuse dévotion par l'Eglise universelle : savoir, parmi les saints confesseurs, celle de *Jean-Baptiste* le 23 mai, celle de *Laurent* le 7 juillet, celle de *Benoit-Joseph* le 16 avril, et, parmi les saintes vierges, celle de *Claire* le 18 août.

Au nom du Père, et du fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Voici l'oraison propre à la fête de saint Benoît-Joseph Labre; elle sera dite chaque année à la messe du 16 avril.

O Dieu! qui avez amené saint Benoît à demeurer uni avec vous seul par le désir de l'humilité, par l'amour de la pauvreté, accordez-nous, par son intercession, de dédaigner les choses de la terre et d'aimer seulement les choses du Ciel. — Ainsi soit-il

Incendie du Ring-Théâtre, à Vienne

Vienne, 9 décembre, midi

Le Ring-Théâtre a été brûlé hier soir de fond en comble. L'incendie a éclaté sur la scène dix minutes avant le lever du rideau. On devait jouer les *Contes d'Hoffmann*. L'allumeur, en allumant le gaz, mit le feu à une toile en mousseline. Dix minutes après, tout le théâtre était en flammes; l'incendie se propageait avec une rapidité inouïe.

Le parterre et les loges commençaient à se remplir ; toutes les galeries regorgeaient déjà de monde. Le gardien éteignit le gaz, et alors se produisit une cohue indescriptible. Le personnel du théâtre, à l'exception de deux ou trois choristes et de quelques ouvriers, fut sauvé. La plupart des personnes occupant le parterre et le premier rang de loges se sauvèrent également malgré les ténèbres ; mais la plus grande partie des spectateurs des secondes, troisièmes et quatrièmes galeries ont péri.

Jusqu'à présent on a trouvé près de deux cents cadavres. La plupart des victimes ont été étouffées par la fumée dans les couloirs.

La troisième et la quatrième galerie ont été entièrement brûlées : on n'a pu y parvenir à cause de la chaleur et de l'odeur répandue par les cadavres carbonisés, de façon que le nombre exact des victimes ne sera constaté que dans plusieurs jours. Des scènes déchirantes se sont produites sur le théâtre du sinistre.

Une partie de la collection artistique de Mlle Sarah Bernhardt a été la proie des flammes.

Vienne, 9 déc.

A l'ouverture de la Bourse, les affaires son absolument nulles. Tout l'intérêt se concentre sur la terrible catastrophe du *Ringtheater*. Le nombre des victimes semble devoir être plus grand encore qu'on ne le supposait tout d'abord.

La souscription ouverte en Bourse pour les familles des victimes s'élève jusqu'à présent à 10,000 florins.

Vienne, 10 décembre.

Le nombre des personnes déclarées manquantes à la suite de ce terrible désastre, est de 600.

Les opportunistes et la discussion de jeudi

Les opportunistes, à l'issue de la séance d'hier, étaient dans un tel état qu'ils n'essayaient même pas d'atténuer par leurs commentaires la gravité du coup porté à M. Gambetta. Ils s'emportaient contre M. Ribot et contre les députés qui l'avaient applaudi, mais ne contestaient point le succès de l'orateur du centre gauche.

L'attitude de M. Gambetta pendant le débat

Pendant tout le discours de M. Ribot, M. Gambetta, le visage enflammé, les poings crispés, paraissait avoir peine à se contenir. Lorsque les applaudissements éclataient, il se retournait et cherchait à reconnaître les enthousiastes. Cette irritation ne l'avait pas abandonné à la tribune, et, à un moment où la Chambre paraissait ne plus accorder d'attention, il n'a trouvé d'autre moyen de le réveiller que de donner sur le marbre de la tribune un violent coup de poing. Son embarras était manifeste, et lorsqu'il est descendu de la tribune, il n'y a pas eu cinquante députés pour l'applaudir ; encore paraissaient-ils le faire à regret.

Promotions dans la Légion d'honneur

Paris, 9 décembre 6 h. 20 soir

M. Paul Bert prépare une demande de croix de la Légion d'honneur pour un certain nombre d'instituteurs dans les départements.

Dissensions entre l'Elysée et le Cabinet

A propos du débat sur les crédits algériens, venu au début de la séance et où le ministère a tenté de couvrir une irrégularité de M. Albert Grévy, la *République française* se plaint très amèrement de l'opposition de M. Wilson et paraît voir la une ingratitude de la famille Grévy. Le ton de cette polémique laisse voir l'hostilité sourde qui règne entre le cabinet et l'Elysée.

M. l'amiral Gicquel des Touches

6 h. 10.

M. l'amiral Gicquel des Touches vient d'être dépossédé de la présidence de la commission des dépôts des cartes, et remplacé par M. le contre-amiral Duburguois.

Cet acte sera sévèrement apprécié dans la marine, où M. Gicquel des Touches est universellement estimé.

Les nouveaux ministères

Paris, 9 décembre, 10 h. 05 soir.

Le projet de loi sur les nouveaux ministères sera déposé demain samedi au Sénat, examiné lundi par la Commission et probablement discuté jeudi par la Chambre.

La session serait close jeudi par décret présidentiel.

Modifications au ministère de l'intérieur

Paris, 9 décembre, 5 h. 40 soir.

Il est question de remaniement dans certains services du ministère de l'intérieur, notamment dans celui de la presse.

Avant de se prononcer, M. Waldeck-Rousseau a voulu étudier le mécanisme de ces différents services et s'en rendre personnelement compte.

Le mouvement préfectoral

Paris, 9 décembre, 5 h. 50 s.

Le mouvement préfectoral sera plus étendu qu'on ne l'avait cru d'abord Plusieurs préfets, qui espéraient être épargnés, vont être remplacés par des fonctionnaires plus énergiques.

Si nous sommes bien informé, le mouvement paraîtrait au *Journal officiel* dans la seconde quinzaine de décembre.

M. l'abbé d'Hulst

M. l'abbé d'Hulst, recteur de l'Institut de Paris, vient d'être nommé prélat de la maison du Pape. Son Eminence le cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, lui a transmis l'annonce de cette haute faveur.

Toujours le divorce

On lit dans le *National* :

« Nous sommes en mesure d'affirmer que M. Gambetta s'est exprimé en termes très favorables sur la proposition de M. A. Naquet, relative au rétablissement du divorce.

» L'appui du cabinet ne faisant pas défaut à cette réforme, et M. Brisson, président de la Chambre, ayant pris vis-à-vis de ses électeurs l'engagement de ne plus s'opposer au vote de cette loi, on peut espérer que l'année 1882 ne s'écoulera pas sans que le divorce soit rétabli en France. »

Le *National* nous paraît aller un peu vite.

Un mystère

On assure que M. Gambetta, au dernier conseil des ministres, a invité ses collègues à s'abstenir de toute mesure de rigueur vis-à-vis du clergé et des congrégations religieuses.

Dîner chez M. Desprez

Rome, 8 décembre.

M. Desprez, notre ambassadeur près le Saint-Siége, a donner un dîner auquel étaient invités les cardinaux Guibert et Bonnechose, ainsi que les archevêques et évêques français venus à Rome pour assister à la cérémonie de la canonisation de quatre saints.

Rappel de M. Desprez

Paris, 8 h. 35 s.

Le rappel de M. Desprez, notre ambassadeur près du Vatican, peut être considéré aujourd'hui comme certain. On lui reproche d'être trop faible et de subir la pression du Saint-Siège.

M. le marquis de Noailles

Paris, 9 déc., 7 h. 15 s.

M. le marquis de Noailles, notre ambassadeur auprès du gouvernement italien, est encore à Paris.

Il n'attend, dit-on, que l'approbation du nouveau traité de commerce franco-italien par les Chambres pour aller remettre ses lettres de rappel entre les mains du roi Humbert.

Un horrible sacrilège

Grenoble, 8 décembre

Les *Alpes dauphinoises* publie de nouveaux détails sur la scandaleuse équipée du maire de Gières, l'arracheur de crucifix dans les écoles, pour les jeter ensuite dans les latrines. C'est après la grand'messe qu'il a accompli son abominable profanation. Il sortait du cabaret, naturellement, en compagnie d'un camarade d'occasion, et en croisant les fidèles qui venaient de l'église, il leur lançait des regards d'une ironie véritablement diabolique, lesquels devaient signifier, à en juger, par ce qui suivit :

« Ah ! vous venez, vous autres, d'adorer le *nommé* Dieu : eh bien ! moi je vais lui jouer un tour de ma façon. » Il se rendit, en effet, à l'école des filles, dont il s'était procuré la clef, pénétra dans la classe, décrocha le christ et la vierge et, les emportant, se dirigea vers le fond de la cour où se trouve l'endroit que l'on sait. « Qu'allez-vous faire ? lui dit alors son compagnon stupéfait et presque atterré. — Ce que je vais faire, répondit-il, goguenard. Hé ! tu le vois bien. Je vais les jeter là-dedans ? N'as-tu pas peur qu'ils reviennent ! »

Une fantaisie du « Figaro »

Sous le titre un *Coup d'Etat, Gambetta dictateur, la nuit du* 10 décembre, le *Figaro* publie aujourd'hui un article de haute fantaisie. L'étendue de cet article — il occupe deux pages, ne nous permet pas de le reproduire.

En voici cependant un très rapide aperçu :

Proclamation au Peuple Français, au cours de laquelle Gambetta dit que la République tombée aux mains d'un pouvoir sénilé et cauchemardant et désiroire, allait succomber si lui n'avait veillé à sa sécurité.

1er Décret. — La démission des ministres est acceptée. MM. de Gallifet, Labordère et Ranc entrent en fonctions.

2e Décret. — Dissolution de la Chambre et du Sénat.

3e décret. — Convocation des électeurs pour le plébiscite du 20 décembre. Voici ce que les électeurs auront à accepter ou à rejeter : « Le peuple Français affirmant une fois de plus son adhésion à la République, veut le maintien de la magistrature suprême de Léon Gambetta. »

Proclamation à l'armée : beaucoup de promesses. *La Chambre.* Invalidation de la droite sur toute la ligne. Bruit, tumulte, protestations de Clovis Hugues, de Clémenceau et autres. Des soldats envahissent la Chambre pour « enlever » les récalcitrants.

Au Sénat. Le Sénat s'inspirant des traditions des hautes assemblées délibérantes françaises, n'a pas donné signe de vie.

Fuite de M. Grévy dans un fiacre. *Chez Victor Hugo.* En annonçant le coup d'Etat au grand poëte, ses amis lui conseillent de fuir. L'auteur des *Châtiments* s'y refuse. Il préfère attendre qu'on l'exil. Il compose une pièce de vers : *Encore un* qu'il fait insérer dans le *Rappel*. Puis une serie d'informations annonçant comment les députés ont accueilli l'avènement au trône de Léon Gambetta.

L'article se termine par la *barricade de l'Ambigu, l'arrestation de Jules Simon et du Centre gauche, le bombardement de Mme Adam* dont son assiège la maison, l'*aspect des rues*, puis les *dernières nouvelles* qui donnent les noms des nouveaux ministres. Trompette est nommé ministre des Halles et marchés, M. Begnon, le propriétaire du café Riche est envoyé à l'agriculture et Margue aux travaux nocturnes.

Comme mot de la fin, le *Figaro* dit :

« Ce que nous venons de raconter n'est peut être pas tout-à-fait vrai, mais si jamais M. Gambetta osait faire le Coup d'Etat, auquel il doit rêver dans ses moments de mauvaise humeur, cela ne différerait pas beaucoup du récit qu'on vient de lire. »

Mort d'un cardinal

Une dépêche de Rome apporte une douloureuse nouvelle. Hier matin, Son Em. le cardinal Mertel est mort d'apoplexie.

Il était né le 9 février 1806, dans le diocèse de Civitè-Vecchia, et avait été créé cardinal par Pie IX en 1858, dans le consistoire du 15 mars.

C'était un des membres les plus éminents du Sacré-Collège.

La guerre en Tunisie

Tunis, 9 déc. 8 h. 45, m.

On assure qu'un grand combat aurait eu lieu entre les troupes du général Logerot et le reste des dissidents indigènes, du côté de Gabès. Il y aurait eu un grand nombre de morts du côté des indigènes, qui auraient cherché à nous surprendre.

Ce suprême échec des rebelles, encouragés par Ali-ben-Khalifa, qui se trouve à la frontière tripolitaine et a cherché à réunir tous les mécontents, doit les convaincre, de l'inutilité de leurs efforts et de la folie des chefs qu'ils ont écoutés.

Tunis, 9 déc., soir

La présence d'Ali-ben-Amar, près de la frontière de Tripoli, vient d'être signalée au général Logerot.

Il a été décidé qu'on poursuivrait l'agitateur arabe jusque dans ses derniers retranchements.

Le général Logerot a organisé une « colonne volante » pour être envoyée à la recherche.

Sousse, 9 décembre, soir.

Les troupes cantonnés à Zaghouan ont reçu l'ordre de se tenir prêtes à occuper Hammamet.

Celles établies à Fernana l'ont quitté hier pour Aindraham.

Celles casernées à la Manouba l'évacueront prochainement. Une partie d'entre elles se rendra à Tunis, l'autre à Hammanlif.

Le général Daubigny prend le commandement des troupes de Kef.

Réorganisation des frontières de la Tunisie

Un inspecteur des douanes vient d'être envoyé à Tunis pour réorganiser le service des droits perçus aux frontières.

Il ne tardera pas à être suivi par un inspecteur des finances et par un ingénieur.

Ainsi se trouve confirmée la nouvelle que le gouvernement français s'occupait avec activité des réformes financières et administratives à introduire dans la Régence.

Le traité franco anglais

Il se confirme que les négociations relatives au traité de commerce franco-anglais seront reprises aussitôt après la clôture de la session, sans cependant qu'on puisse assigner à cette reprise une date ferme et précise.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 10 décembre 1881.

Présidence de M. LÉON SAY.

BRUITS DE COULOIRS

La salle est comble.

MM. Allain-Targé, Gambetta, Cazot, Campenon, sont présents.

M. Clémenceau est dans la tribune des députés.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

LES VICTIMES DU 2 DÉCEMBRE

L'ordre du jour appelle le second tour de scrutin sur l'ensemble de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant les victimes du coup d'Etat de 1851, et de la loi de sûreté générale du 27 février 1858.

Le projet de loi est adopté par 158 voix.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 10 décembre 1881

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

BRUITS DE COULOIRS

On s'entretient de la prorogation. Les membres de l'extrême gauche se promènent silencieux.

On assure qu'après les vacances parlementaires M. Clémenceau demandera compte au ministère de ses actes et de ses promesses.

LA SEANCE

La séance s'ouvre à 3 heures.

EMPRUNT DANS LE TARN-ET-GARONNE

La Chambre adopte le projet de loi tendant à autoriser le département de Tarn-et-Garonne à contracter un emprunt pour la construction d'une école normale d'institutrices.

Bulletin du Commerce

Enchères de laines de Londres

Londres, 9 décembre.

La vente de ce soir a été remise à demain à cause du brouillard.

Télégrammes de MM. Reinemund et Van der Velde du Havre, communiqués par Jules Cauët :

COTONS

Hâvre, 10 décembre.

Cours de clôture de New-York du 9 décembre.

Déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.
11.91	12.15	12.36	12 56	12.72	12.84	12.94	13.04

Ventes du jour : 123,000 balles. — Marché soutenu.

Recettes du jour : 30,000 balles contre 57,000 en 1880.

Total de la semaine : 219.000 balles contre 241.000 en 1880.

SAINDOUX

Hâvre, 9 décembre.

Cours de clôture de New-York du 8 décembre.

Déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
11.25	11.45	11.575	11.70	11.80	11.875	

Roubaix, le 10 décembre 1881.

COTONS

Le Havre, 9 décembre.

Cotons (clôture) bonne demande aux cours précédents. Ventes de la journée 1800 b. On cote très ord. Louisiane sur mars 78,50 les 50 kilos.

Liverpool, 9 décembre.

Cotons (clôture du marché). — Ventes de la journée 8000 b. dont 1000 pour la spéculation et l'exportation et 7,000 pour la consommation.

Marché calme.

Importations 34,000 b.

Manchester, 9 décembre.

Cotons filés et tissés marché calme. prix en faveur des acheteurs.

Marseille, 9 décembre.

Cotons fermes prix en hausse.

RAPPORT HEBDOMADAIRE

Liverpool, 9 décembre.

Ventes générales de la semaine	53,000 b.
Dont pour la spéculation	4,000 »
Dont pour l'exportation	3.000 »
Dont pour la consommation	46,000 »
Importations de la semaine	505,000 »
Stock de ce jour	»

On cote :

Middling Upl.	6 9/16	New-O.	6 11/16
Egyptien	7 1/4	Broach	»	Oomra.,	4 9/16
Smyrne	»	Pernam.	6 3/4	Kurrach.	6 7/8
Dholleral	»	Maceio	6 13/16	Bahia	»
Bengale	4 1/16				

deniers la livre anglaise.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Somaire de la 473e livraison (10 décembre 1881). TEXTE : Le roman d'un Cancre, par J. Girardin. — Tripoli, par Louis Rousselet. — Une chasse à la gazelle. — Antoine Bénézet, par Mme Gustave Demoulin. — Les yeux dans l'eau, par Frédéric Dillaye.

DESSINS : Tofani, A. Bérard, E. Royer, Gilbert, E. Coppin.

Bureaux à la librairie HACHETTE et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

THEATRE DES BOULEVARDS, Dir. G. Deschamps

Dimanche 11 Décembre 1881, deux grandes pièces, un drame en 6 actes et une opérette en 3 actes, représentation extraordinaire : L'ASSASSINAT DU DUC DE GUISE ou LES QUATRE HENRI, grand drame historique et à spectacle, en 6 actes, par M. Léon Beauvalet.

LA JOLIE PARFUMEUSE, opéra-bouffe en 3 actes de MM. Crémieux et Blum, musique de Jacques Offenbach.

Ordre du spectacle : 1. L'assassinat ; 2. A 9 heures 1/2, la Jolie parfumeuse.

Bureaux à 6 h. — Rideau à 6 h. 1/2.

Lundi 12 décembre, représentation exceptionnelle avec le concours de la petite Angèle du Théâtre de Lille : LE SUPPLICE D'UNE FEMME, comédie en 3 actes, du Théâtre Français.

FIN DE SAISON ET SOLDES

des Nouveautés de la saison d'Hiver

MAISON

Auguste CAZY & Cie

TOURNAI

28, 30, 32, Rue des Chapeliers

La mauvaise marche, ou plutôt la stagnation des affaires, nous oblige à établir, sur toutes nos marchandises, consistant en : Confections pour Hommes et Enfants, Costumes et Confections pour Dames et Fillettes, Draperies, Nouveautés, Etoffes pour robes, Fourrures, **au rabais justifié de 40 0/0.**

A partir de Dimanche 11 Décembre

Grande Mise en Vente avec le rabais énoncé

Et dont on pourra se convaincre en visitant les GRANDS MAGASINS

Auguste CAZY & Cie

28, 30, 32, *Rue des Chapeliers*, 28, 30, 32

Seule Maison de cette firme pour la province

AVIS IMPORTANT. — Les prix réduits sont marqués à l'encre rouge. 25326

Crédit Général Français

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 120 MILLIONS

16, rue Le Peletier, à Paris

Vente de 11,500 Actions

DE LA

Compagnie Générale

FRANÇAISE ET CONTINENTALE

D'ÉCLAIRAGE

Société anonyme au Capital de 120 Millions.

DIVISÉ EN 40,000 ACTIONS DE 500 FR. CHACUNE

Ces Actions sont libérées de 250 francs et au porteur

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

CAILLETET, maître de forges, à Châtillon-sur-Seine;

GUERMONPREZ, directeur général de la Société du Gaz de Wazemmes, à Lille;

Baron LEONINO, propriétaire à Paris;

OPPENHEIM, banquier, administrateur délégué de la Compagnie du Gaz de Bordeaux;

ROMBERG, administrateur du Gaz de Bordeaux, administrateur de la Compagnie générale pour le chauffage et l'éclairage au gaz, à Bruxelles;

SOMZÉ, ingénieur, inspecteur générale des usines à gaz de la ville de Bruxelles, vice-président de la commission belle à l'Exposition internationale d'électricité.

Directeur générale : M. DELEURY, ancien régisseur de la Compagnie Parisienne du Gaz, ancien directeur du Gaz de Versailles.

Le programme de la Compagnie consiste à créer des usines à gaz dans les grandes villes, à soumissionner le renouvellement de concessions arrivées à échéance, à acheter des usines à gaz déjà existantes, et enfin, s'intéresser aux valeurs de gaz et à tous autres modes d'éclairage.

La Compagnie a déjà employé une partie de son capital à l'acquisition du **Gaz de Moscou**, qui est en plein rapport et dont le développement est constant.

On peut évaluer le bénéfice de la Compagnie pour cet exercice à 7 1/2 % du capital versé.

Ces actions sont inscrites à la cote officielle de la Bourse de Paris

Le prix de vente est fixé à 600 francs (250 francs versés)

SOIT 350 FR. NETS A PAYER, COMME SUIT :

50 fr. en faisant la demande,
100 » au 1er février,
100 » au 1er mars,
100 » au 1er avril.

350 fr.

Une bonification de **3** francs sera faite sur tout achat qui sera entièrement soldé en faisant la demande.

Les actions au porteur libérées de **250** francs sont dès maintenant à la disposition des acheteurs

On peut adresser les demandes d'actions

Dès à présent et jusqu'au

LUNDI 19 DÉCEMBRE

A PARIS :

Au Crédit Général Français

16, *Rue Le Peletier*,

et à son Bureau auxiliaire, rue de Rivoli, 53

EN PROVINCE :

A toutes les succursales du **Crédit Général Français** et chez tous ses correspondants.

Et à ROUBAIX, 4, rue Nain.

Les statuts sont adressés à toute personne qui en fait la demande

19698—3492

CAISSE DE REPORTS

DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLE

Société anonyme. — Capital : 20 millions

52, rue de Chateaudun, Paris

Les Reports sont des prêts sur titres, garantis : 1° *par les titres reportés*; 2° *par les Agents de change ou banquiers intermédiaires*. Les reports faits pour compte de ses clients par la *Société Nouvelle* sont en outre garantis par cette dernière, qui conserve dans ses caisses les titres reportés pendant toute la durée du report, et est responsable des fonds placés par elle en reports.

Toute somme, depuis celle de **100** fr., peut être déposée à la *Caisse de Reports de la Société Nouvelle*.

Les fonds déposés sont employés en reports à la liquidation qui suit la date du dépôt.

Intérêt net bonifié aux déposants :

Pour le mois de décembre **8,80 o/o** l'an

*Envoi franco, sur demande, de la Notice sur